



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A
L'ETABLISSEMENT DES SERVITUDES D'APPUI, DE
PASSAGE , D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE SUR LA
COMMUNE DE SAINT DIDIER-EN -VELAY POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE
ELECTRIQUE AERIENNE A 225000 VOLTS**

ENTRE LES POSTES ELECTRIQUES DE PRATCLAUX ET SANSSAC (HTE LOIRE) ,
D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERO-SOUTERRAINE A 225000VOLTS ENTRE LES
POSTES ELECTRIQUES DE SANSSAC (HTE LOIRE) ET LA RIVIERE (LOIRE) , D'UNE
LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE A 225000VOLTS ENTRE LES POSTES ELECTRIQUES
DE PRATCLAUX ET TREVAS (HTE LOIRE) ET D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERO-
SOUTERRAINE A 225000VOLTS ENTRE LES POSTES ELECTRIQUES DE
TREVAS(HTE LOIRE) ET LA RIVIERE (LOIRE)

Arrêté No DIPPAL .B3.2016/233 Du 25 Novembre 2016.

Vu le code de l'Energie et notamment les Articles

L 323-5 à L323-9 et R 323-8 à R 323-15.

Dates de l'Enquête Publique :

du 9 Décembre 2016 au 16 Décembre 2016 .

1.PREAMBULE :

R.T.E. (Réseau Transport d'Electricité) dans un cadre défini par la loi, a pour mission l'exploitation, la maintenance ,la gestion du réseau de transport d'Electricité , en assurer le bon fonctionnement et la sécurité et doit apporter la garantie à tous les utilisateurs du réseau un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination .

R.T.E.doit établir au maximum tous les 4ans un schéma de développement du Réseau Public de Transport de l'Electricité, représentant une vision globale des contraintes du réseau à moyen et long terme.

Le schéma de développement 2006/2020, validé le 19 mars 2009, identifie une fragilité du réseau dans la Région Sud- Auvergne et pointe entre autre, la ligne électrique , mise en service en 1941, qui traverse la Haute-Loire entre les postes de Pratclaux (st Privat d'Allier) et Rivière (St Etienne).

L'étude de RTE fait ressortir une évidente nécessité d'entreprendre une mise aux normes et un renforcement de la ligne 225000volts en construisant une 2^e ligne, afin de la sécuriser et aussi de permettre au réseau d'absorber le développement de la production des nouvelles Energies renouvelables prévues dans les 2 ans .

A Noter que la Planification Territoriale indique dans ses prévisions démographiques , à 10ans , des augmentations de + 50000 habitants dans le Sud -Loire et 20000 supplémentaires dans l'Yssingelais.

Sur le plan économique , entre le Puy en Velay et St Etienne , on note la plus forte concentration de PME de tout l' Est du Massif Central .

Fin d'année 2016 , les 2 premiers tronçons de l'axe 225000volts le Puy-en- Velay ,Yssingeaux ,Saint Etienne ,appelé le projet « 2 LOIRES » sont opérationnels.

Le 3^e tronçon , les travaux prévus pour 2017 ,concerne le secteur entre les communes des Villettes (43) et Saint- Etienne (42) , il traverse la commune de **st Didier-en-Velay (43)** où se trouve **la Parcelle AH114** qui fait l'objet de la présente Enquête Publique.

C-L'Etude d'impact

Composée de 2 volumes

Le premier tome :

Description du projet

Analyse de L'état initial de la zone et milieux susceptibles d'être affectés par le projet

Analyse des effets du projet

Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus

Le second tome

Esquisse des principales solutions de substitution

Eléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme

Mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet

Présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet

Difficultés éventuellement rencontrées pour réaliser l'étude d'impact

Auteurs des études

D-Plan au 1/10000 du tracé entre le poste de TREVAS et le poste de La RIVIERE

E-Plan parcellaire

F -Etat parcellaire des non signataires parcelle AH114

G -Registre d'Enquete Publique.

4.CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

Le futur tracé de la ligne aérienne du projet « 2LOIRES » va emprunter le Vallon du Lozaron sur la commune de Saint Didier -en -Velay , aura un impact visuel incontestable pour les Habitants des villages de Chazelles , Neyret, La Rulliere .

L'enquête publique préalable à l' établissement des servitudes concerne la **parcelle AH114** . Une régularisation administrative cohérente est nécessaire pour identifier le propriétaire . voici les faits :

- le 3 mars 2016 ,la convention Aaa08 ,sur les servitudes sur la parcelle AH114 est signée entre le propriétaire identifié Groupement Forestier Dancer et le représentant de RTE.
- Le 21 juin 2016 , Mr et Me PAULET (au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 au 23 juin 2016), revendiquent être les propriétaires depuis le 14 septembre 2006 de la parcelle AH114 et marquent son opposition à la servitude et au projet .
- le 12 Décembre 2016, dans le cadre de la présente enquête , j'ai déposé au Service de la Publicité Foncière du Puy-en -Velay une demande de renseignements pour la parcelle AH114 . Elle désigne comme propriétaire le Groupement Forestier Dancer.

L'Enquête Publique préalable à l'établissement des servitudes d'appui , de passage, d' élagage, et d'abattage **concerne la parcelle AH114** Sur la commune de ST Didier -en Velay .Elle a pour but de donner un avis sur ce thème précis.

il est important de rappeler que le projet « 2LOIRES » va dans le sens de l'intérêt Général car il a pour objectif de permettre à RTE d'effectuer sa mission dans les meilleures conditions possibles.

Pour conclure , permettez-moi d'émettre la proposition suivante , dans la mesure ou les conditions techniques le permettent, tenter une ultime négociation afin d'aboutir à un accord sur l'implantation du pylône sur la parcelle AH114.

JE DONNE UN AVIS FAVORABLE A L'ETABLISSEMENT DES SERVITUDES D'APPUI, DE PASSAGE, D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE SUR LA PARCELLE AH114 SITUEE SUR LA COMMUNE DE SAINT DIDIER-EN -VELAY (43).

Le 19 Décembre 2016 ,le commissaire -enquêteur
Marcel Varenne

